



À propos des pipelines
L'INTERVENTION D'URGENCE

La préparation des sociétés pipelinières aux situations d'urgence

MYTHE OU RÉALITÉ? L'intervention d'urgence



Mythe

LES PIPELINES CANADIENS SONT VIEUX ET PEU SÛRS.
FAIT : L'industrie surveille attentivement tous les pipelines afin de maintenir son bilan de sécurité de 99,999 %.



Mythe

LES EXPLOITANTS DE PIPELINES NE NETTOIENT PAS LES DÉVERSEMENTS QU'ILS CAUSENT.
FAIT : Les sociétés sont responsables à 100 % en matière d'intervention, de nettoyage et de remise en état des sites.



Mythe

L'INDUSTRIE N'EST PAS PRÊTE À RÉAGIR FACE À UN INCIDENT IMPORTANT.
FAIT : Les sociétés de pipelines sont étroitement contrôlées et réglementées afin d'être prêtes en cas d'urgence.

Parce qu'ils sont enfouis sous terre, il est facile d'oublier que les pipelines de transport font partie d'une infrastructure essentielle au Canada. Pourtant, chaque jour, ces derniers acheminent pratiquement toute l'énergie canadienne (à l'exception de l'électricité) en transportant 97 pour cent de notre approvisionnement quotidien en gaz naturel et en pétrole brut terrestre.

L'apparente invisibilité de ces « autoroutes de l'énergie » découle directement des efforts que déploient les exploitants de pipelines sur le plan de la sécurité dans chaque domaine de leurs opérations. L'une des mesures de sécurité les plus importantes mises sur pied par l'industrie est d'être prête à affronter une situation d'urgence.

Se préparer à l'imprévu

Les situations d'urgence sont rares en ce qui concerne les pipelines canadiens. En effet, en 2016, les membres de CEPA ont maintenu un bilan de sécurité de 99,999 pour cent. Mais les pipelines ne sont pas sans risques, et c'est pourquoi l'industrie est déterminée à être prête à réagir de manière rapide et efficace en cas d'urgence, dans le but de protéger le public et l'environnement, d'atténuer les risques et les dangers, mais aussi de nettoyer et de remettre les sites en état.

Au cœur de toute préparation efficace à une urgence se trouve un plan d'intervention d'urgence (PIU). Ce plan détaillé décrit avec précision

les mesures et les décisions nécessaires pour gérer une situation d'urgence sur un pipeline et maîtriser l'incident. Un PIU fournit avant tout un plan d'action aux exploitants et aux premiers intervenants afin qu'ils prennent des décisions efficaces et informées sur la façon dont gérer la situation.



Chaque année, les membres de CEPA participent à des centaines d'exercices d'urgence.



À propos des pipelines est une série consacrée à présenter les faits sur les pipelines de transport au Canada et leur rôle dans la vie de la population canadienne. Ces informations sont fournies par l'Association canadienne de pipelines d'énergie (CEPA).



À propos des pipelines L'INTERVENTION D'URGENCE

Aucune situation d'urgence ne se ressemble et les exploitants de pipelines doivent tenir compte de nombreuses choses avant de prendre une décision.

Le PIU fournit des directives sur la façon de gérer la situation en fonction de facteurs tels que la distance entre le lieu de l'incident et les collectivités, les cours d'eau et la faune, le type et la quantité de produit déversé, ainsi que le temps nécessaire aux premiers intervenants pour se rendre sur place.

Les organismes de réglementation canadiens exigent de chaque exploitant de pipelines qu'il possède des PIU. Ces derniers sont régulièrement mis à jour et soumis à ces organismes pour vérification et examen. Si un pipeline traverse plusieurs provinces, c'est l'Office national de l'énergie qui réglemente et examine ces plans; s'il ne passe que dans une seule province, c'est l'organisme de réglementation provincial qui s'en charge.

Par ailleurs, les membres de CEPA organisent fréquemment des séances de formation et des exercices d'intervention d'urgence, consultent des organisations et des agences impliquées dans ces interventions, et communiquent également avec leur personnel, le public et les premiers intervenants sur leurs pratiques et leurs procédures.

Coordonner une intervention efficace

Dans le cas d'incidents majeurs, les membres de CEPA activent le système de commandement des interventions (SCI), un système de gestion qui sert à commander, contrôler et coordonner les interventions d'urgence. À l'aide du SCI, les sociétés pipelinaires peuvent réagir à une situation d'urgence avec efficacité, tout en veillant à l'utilisation efficiente des ressources, ainsi qu'à la sécurité du public et des premiers intervenants.

Bien que le SCI soit un système normalisé utilisé dans le monde entier, les membres de CEPA se sont aussi engagés à l'égard d'une première dans l'industrie : l'Entente d'aide mutuelle en cas d'urgence.

Cette entente officialise et légalise une pratique existante : celle de permettre à toute société membre de CEPA de demander l'aide d'une autre société membre si un incident grave venait à se produire.

En partageant des ressources comme du matériel, du personnel ou des conseils en matière d'intervention d'urgence spécialisée, les membres de CEPA peuvent efficacement maîtriser l'incident.

S'efforcer de parvenir à zéro incident

Les pipelines comptent parmi les moyens les plus sûrs et fiables pour transporter d'importantes quantités de pétrole brut, de gaz naturel et de produits pétroliers. L'industrie veut cependant les rendre encore plus sûrs et pour cela elle s'est fixé un objectif de zéro incident. Pour y parvenir, les membres de CEPA prennent part au programme CEPA Priorité intégrité, qui améliore la sécurité, la protection de l'environnement et les pratiques socioéconomiques.

Les exploitants de pipelines s'engagent à être toujours prêts à intervenir face à une situation d'urgence, mais ils consacrent autant d'efforts à s'assurer tout d'abord que ces situations ne se produisent pas.

Pour obtenir plus d'informations, rendez-vous à aboutpipelines.com/fr/les-interventions-durgence.



De quoi s'agit-il?

- C'est un système de gestion de crise normalisé qui a vu le jour dans les années 1970 suite à une série d'incendies dans le sud de la Californie.
- Au cours des 40 dernières années, son utilisation s'est répandue à travers le monde, y compris au Canada.
- Outre les entreprises membres de CEPA, d'autres organismes suivent ce système normalisé, notamment la Garde côtière du Canada, Parcs Canada, ou encore l'Association canadienne des volontaires en recherche et sauvetage.

Pour en savoir plus : icscanada.ca

QUE CONTIENT UN PIU?

Parmi les informations essentielles d'un plan d'intervention d'urgence, on trouve :



- des plans d'évacuation;
- les procédures d'intervention d'urgence pour les ouvriers;
- les rôles, les responsabilités et la chaîne de commandement;
- l'emplacement des points d'accès le long du pipeline;
- les processus de communication;
- les procédures de coordination avec les services d'urgence, les pouvoirs publics et les autorités locales.

INFORMEZ-VOUS | INFO@APROPOSDESPIPINES.COM | APROPOSDESPIPINES.COM | [TWITTER.COM/APROPOSDESPIPINES](https://twitter.com/APROPOSDESPIPINES) | [FACEBOOK.COM/APROPOSDESPIPINES](https://facebook.com/APROPOSDESPIPINES)



canadian energy pipeline association
association canadienne de pipelines d'énergie

